Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 038-213804552-20260430-DEL2026_032A-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2026-032

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 23
votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN
dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en mairie
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 avril 2026

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Amandine CLAISSE, Christophe DENIS, Fabien TINET, Elodie DUGUE, Clément RAVET, Jean-Claude CRYONNET, Brigitte GARANDET, Yannick JAFFRES, Isabelle GRIVEAU, Laurent BUYAT, Ivan RIVAT, Rachel BASSET, Audrey MEKIDECHE, Camille FLACHER, Anthony CORRAL, Maxence MICOLLET, Audrey JUPPET, Marion GIRARD-MARGERIDON, Alexandre COPIN, Célia CASTELLI

Absents excusés : Catherine LINAGE (pouvoir à Camille FLACHER), Marie-Laure GONCALVES (pouvoir à Fabien DURAND), Romain BIZET (pouvoir à Elodie DUGUE), Stefano BURBUI (pouvoir à Amandine CLAISSE)

Secrétaire de séance : Brigitte GARANDET

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 038-213804552-20260430-DEL2026_032A-DE

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner parmi les membres du conseil municipal, les personnes qui siégeront à la commission d'appel d'offres. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret en application de l'article L2121-21 du CGCT.

Vu le Code des marchés publics et notamment les articles 22 et 23,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.1414-1 et L.1414-2, L. 2122-22,

Considérant que dans les communes de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comprend le maire ou son représentant, président, et 5 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'il convient de procéder de même pour l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et ce, pour la durée du mandat.

Sont candidats en qualité de membres titulaires de la CAO :

Claude DIMIER	27 voix
Christophe DENIS	27 voix
Romain BIZET	27 voix
Angélique CONTAMIN	27 voix
Marion GIRARD-MARGERIDON	27 voix

Sont candidats en qualité de membres suppléants de la CAO :

Anthony CORRAL	27 voix
Maxence MICOLLET	27 voix
Alexandre COPIN	27 voix
Jean-Claude CRYONNET	27 voix
Marie-Laure GONCALVES	27 voix

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 038-213804552-20260430-DEL2026_032A-DE

Après avoir pris connaissance de la liste des candidats,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE ET ARRETE la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

Titulaires	**Suppléants**
Claude DIMIER	Anthony CORRAL
Christophe DENIS	Maxence MICOLLET
Romain BIZET	Alexandre COPIN
Angélique CONTAMIN	Jean-Claude CRYONNET
Marion GIRARD-MARGERIDON	Marie-Laure GONCALVES

PRECISE que chaque suppléant ne sera pas forcément affecté à un titulaire.

Fait et délibéré le 30 avril 2026
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-SAVIN 38 (Isère)

Fabien DURAND

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 038-213804552-20260430-DEL2026_032A-DE